



44^{ème} CONFERENCE
78^{ème} Session du Comité Exécutif
Victoria Falls, 5 – 10 novembre 2022



Union Parlementaire Africaine

Parlement du Zimbabwe

RAPPORT DU COMITE DES FEMMES PARLEMENTAIRES
DE L'UNION PARLEMENTAIRE AFRICAINE
(Adopté par la 44^{ème} Conférence)

A l'occasion de la 44^{ème} Conférence de l'Union Parlementaire Africaine, le Comité des femmes parlementaires s'est réuni le 08 novembre 2022 à Victoria Falls, République du Zimbabwe, sous la présidence de l'Honorable Veneranda NYRAMIRWA députée à l'Assemblée Nationale du Rwanda, Présidente du Comité.

Elle était assistée de l'Honorable Said RASHA, Députée à l'Assemblée Nationale d'Egypte, Vice-Présidente, de l'Honorable LAWSON – de SOUZA Raymonde Kayi, Députée à l'Assemblée Nationale duTogo, élue Rapporteur pour la période allant de novembre 2022 à novembre 2023 et de Monsieur IDI GADO Boubacar, Secrétaire Général de l'UPA.

Ont pris part aux travaux, les membres des Parlements suivants : Algérie, Bénin, Burundi, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Gabon, Ghana, Guinée, Mali, Maroc, Niger, Nigéria, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Ouganda, Rwanda, Sud Soudan, Tchad, Togo, et Zimbabwe.

A l'ouverture des travaux, avant de procéder à l'adoption du projet d'ordre du jour, l'Honorable Veneranda NYRAMIRWA, députée du Rwanda, Présidente du Comité des femmes parlementaires de l'UPA, a remercié les autorités et le peuple zimbabwéens, ainsi que les femmes parlementaires zimbabwéennes, pour toutes les marques d'attention et de sympathie à l'endroit des participantes aux travaux du Comité.

Abordant le thème inscrit à l'ordre du jour, à savoir : « **Le rôle de la femme africaine dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent** », elle a émis le vœu que les femmes puissent participer à tous les processus décisionnels en vue d'une meilleure prise en compte de leurs préoccupations, aux fins de poursuivre leurs efforts dans la mobilisation de leurs communautés pour mener à bien les activités liées à la prévention du terrorisme et de l'extrémisme violent.

Elle a ensuite exprimé sa gratitude à toutes les femmes parlementaires et à tous les invités qui ont pris part à cette réunion du Comité des femmes parlementaires de l'UPA.

Elle a également remercié le groupe national du Zimbabwe, pour toutes les dispositions prises pour la tenue du Comité à Victoria Falls.

La Très Honorable Mabel Memory CHINOMONA, Présidente du Sénat du Zimbabwe, a ensuite pris la parole pour souhaiter la bienvenue à toutes les participantes à la réunion du Comité des femmes parlementaires de l'UPA pour débattre du thème sur « **Le rôle de la femme africaine dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent** ». Elle a présenté le contexte africain comme marqué par l'augmentation des attaques terroristes qui représentent peut-être l'obstacle le plus important à la réalisation de l'objectif d'un continent sans conflit.

Nous devons créer un environnement dans lequel le terrorisme et l'extrémisme violent ne bénéficient pas de sympathie et de soutien. Nous pouvons y parvenir en nous attaquant aux promoteurs du terrorisme et aux incitations au recrutement des jeunes. La plateforme de l'UPA nous permet de partager l'héritage africain de sociétés ouvertes, équitables et inclusives dans lesquelles l'extrémisme ne peut prospérer, a-t-elle poursuivi.

Pour conclure, elle a insisté sur l'urgence de mettre fin au terrorisme et à l'extrémisme violent. D'où, l'urgence pour les Etats membres d'appliquer les résolutions de l'UPA pour faire face aux risques posés par le terrorisme. Et, en tant que Parlements, mieux placés pour veiller à ce que les Etats s'attaquent à la pauvreté et réduisent les inégalités. Ce qui découragera les jeunes à rejoindre les activités terroristes et extrémistes violents, a-t-elle martelé.

Pour terminer, elle a souhaité plein succès aux travaux du Comité des femmes parlementaires de l'UPA.

Le Comité a également écouté le message du Président de l'Assemblée Nationale de la République de Djibouti, Président du Comité Exécutif de l'UPA, le Très Honorable Mohamed Ali HOUMED.

Il a salué la présence des femmes parlementaires africaines et leur a exprimé sa solidarité. Il a indiqué que les femmes parlementaires africaines pouvaient compter sur le soutien des hommes dans leur combat pour la reconnaissance de leur rôle, en général, en tant que premier facteur de développement économique et humain et de la femme africaine, en particulier.

Enfin, il a déclaré qu'il voulait encourager les femmes dans leur réflexion centrée sur « **le rôle de la femme africaine dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent** » et leur a souhaité plein succès dans leurs travaux.

Après l'adresse du Président du Comité Exécutif, la Présidente du Comité des femmes de l'UPA a invité les participants à visionner la vidéo de l'excursion du 07 novembre 2022 : convoi vers le Park d'animaux et vers Victoria Falls. Les délégués ont été impressionnés par une ville accueillante et riche par sa culture et son patrimoine naturel. Elle réunit le géant fleuve Zambèze et la frontière entre la Zambie et le Zimbabwe. Les frontières du Botswana

et de la Namibie ne sont pas loin non plus. Une ville qui représente la diversité du continent africain.

Le Comité a ensuite procédé à l'adoption du projet d'ordre du jour et à l'examen des points inscrits. A savoir :

- 1- Rapport de la Présidente du Comité des femmes parlementaires de l'UPA ;
- 2- Le rôle de la femme africaine dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ;
- 3- Adoption du projet de résolution ;
- 4- Divers.

Le Comité est passé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour, comme suit :

Rapport de la Présidente du Comité des femmes parlementaires de l'UPA

Sur ce point, Madame la Présidente du Comité a rapporté que les activités menées après la réunion tenue à Djibouti en novembre 2021, à l'occasion de la 43^{ème} Conférence de l'UPA, se sont concentrées sur la mise en œuvre de l'étude régionale menée conjointement par l'Union Interparlementaire et l'Union Parlementaire Africaine sur « le sexisme, le harcèlement et la violence à l'encontre des femmes dans les Parlements d'Afrique ».

Ainsi, l'un des axes de la stratégie de mise en œuvre de cette étude était l'organisation d'une conférence parlementaire africaine de sensibilisation et d'action pour les parlementaires et le personnel parlementaire sur le sexisme, le harcèlement et la violence à l'encontre des femmes dans les parlements d'Afrique, afin d'encourager les institutions législatives à prendre des mesures pour éradiquer ces violences.

Les consultations ont aussitôt été menées avec les Parlements membres de l'UPA pour avoir un pays disposé à accueillir ladite conférence.

Aussi, la Présidente du Comité a-t-elle fait savoir que le Parlement du TOGO a accepté de tenir cette conférence à Lomé les 30 novembre et 1^{er} décembre 2022.

Elle a indiqué que la Conférence visera les objectifs suivants :

- ✓ Sensibiliser les parlementaires en Afrique aux formes et à la prévalence des violences faites aux femmes en politique et dans les parlements ainsi qu'aux enjeux de ce problème ;

- ✓ Mobiliser les parlementaires en Afrique autour de solutions concrètes au problème de la violence faite aux femmes en politique et au Parlement ;
- ✓ Identifier des mesures efficaces pour créer un environnement politique et électoral libre de toute violence à l'encontre des femmes ;
- ✓ Identifier des mesures efficaces pour garantir un environnement de travail au sein des institutions et organisations politiques, exempt de sexisme, de harcèlement et de violence.

Madame la Présidente a fait savoir que les préparatifs de cette conférence se poursuivent et s'est félicitée de l'appui du Secrétariat Général de l'UPA et de la collaboration de l'Union Interparlementaire, de même que de la disponibilité du pays hôte, le TOGO.

Sur les autres activités d'intérêt pour les femmes parlementaires, elle a précisé que des efforts se poursuivent afin d'obtenir des partenariats avec d'autres organisations sur des thèmes comme le mariage précoce des filles, le chômage, l'immigration, l'amélioration de la participation des femmes.

Par ailleurs, elle a invité ses collègues parlementaires à soutenir ces efforts, en sollicitant leurs Parlements respectifs pour l'organisation éventuelle de conférences thématiques.

A cet égard, les femmes parlementaires africaines sont appelées à susciter de tels événements notamment en sollicitant leurs Parlements respectifs d'en être les hôtes.

Le rôle de la femme africaine dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

A l'issue de discussions intenses et fructueuses, le Comité des femmes parlementaires de l'UPA a formulé le projet de résolution suivant :

Le Comité des femmes parlementaires de l'Union Parlementaire Africaine, réuni le 08 novembre 2022 à Victoria Falls (Zimbabwe),

- a- Considérant que le rôle de la femme africaine dans la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent sur le continent est primordial ;
- b- Notant qu'une meilleure compréhension des causes de ce fléau et des modes de fonctionnement des extrémistes permettra de trouver des approches créatives pour lutter contre le phénomène ;
- c- Considérant la nécessité de mettre en place des mécanismes de coopération sécuritaire, aux plans bilatéral et/ou multilatéral, pour s'inspirer de bonnes pratiques en matière de lutte contre le terrorisme ;

- d- Considérant également que la femme africaine peine à faire entendre sa voix et se trouve parfois coincée entre le terrorisme et la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ;
- e- Convaincu que la femme africaine peut engager une dynamique importante en matière de lutte contre le terrorisme et constituer un instrument de paix, vu le rôle important qu'elle joue dans le cercle familial et dans la société toute entière ;
- f- Sachant que la femme africaine est appelée à renforcer son engagement dans la société civile, mais aussi dans les organisations culturelles et sociales qui diffusent la culture du vivre ensemble et la tolérance ;
- g- Rappelant la résolution 2242 (2015), « sur les questions relatives aux femmes, à la paix et la sécurité, à la lutte contre le terrorisme et à la lutte contre l'extrémisme violent », adoptée par le Conseil de sécurité à sa séance du 13 octobre 2015 ;
- h- Prenant en compte les trois axes de l'objectif de la Journée Internationale de la Femme (JIF) 2016 « sur le contexte de radicalisation et d'extrémisme violent croissant », à savoir :
 - la sensibilisation des différents rôles et perceptions des femmes et des hommes dans un contexte d'extrémisme violent et de radicalisation ;
 - l'identification et le soutien des expériences et capacités des femmes en tant qu'architectes de la paix et moteur du changement ;
 - La reconnaissance et la célébration, à l'occasion de la JIF, des efforts de nombreuses femmes qui affirment leur pouvoir en disant « non » à l'extrémisme radical ;

Propose à la 44^{ème} Conférence de l'UPA, les recommandations suivantes :

1. L'exploitation du leadership des femmes en tant que ressource critique en faveur de la paix ;
2. L'implication et la participation effective des femmes aux efforts de prévention et de lutte contre le terrorisme ;
3. L'examen et la mise en œuvre de toutes les mesures de lutte contre le terrorisme conformément aux principes de l'égalité des genres et de non-discrimination ;
4. La réalisation de l'égalité des genres, l'autonomisation des femmes et la promotion de la participation des femmes aux processus de prise de décisions en matière de sécurité ;
5. L'élaboration de politiques et de processus qui prennent en compte les questions de genre ;

6. La prise en compte de l'approche d'ONU Femmes pour la promotion de la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent, ainsi que le plan stratégique d'ONU Femmes 2018-2021 sur la prévention de l'extrémisme violent ;
7. L'adoption d'une approche économique et sociale visant à lutter contre les inégalités, la pauvreté et la précarité sociale, à travers une initiative pour le développement humain permettant indéniablement de prévenir la radicalisation latente parmi les populations défavorisées ou marginalisées ;
8. L'amélioration des infrastructures (routières, sanitaires, éducatives, etc.), l'accès des populations aux services de base, et en particulier en proposant des plans de soutien à l'activité économique et à l'entrepreneuriat des jeunes et des femmes ;
9. La création d'un environnement dans lequel le développement durable sera renforcé, visant à limiter l'influence des groupes extrémistes sur les jeunes, leur soutien et leur recrutement ;
10. L'amélioration de la sécurité des régions transfrontalières qui sont des refuges idoines pour les groupes armés terroristes ;
11. Le renforcement des capacités et l'échange de meilleures pratiques, s'agissant en particulier de la coopération inter-institutions entre les Etats africains ;
12. La coordination des politiques nationales, le partage d'informations et le recensement de bonnes pratiques ;
13. La poursuite des terroristes à l'intérieur des frontières et au-delà, pour désorganiser les réseaux de soutien, pour empêcher la planification, les déplacements et les communications, ainsi que l'accès au financement et au matériel nécessaire à la réalisation des attentats ;
14. La mise en œuvre des stratégies de lutte contre le terrorisme à l'échelle continentale et mondiale; cette stratégie n'exclut pas l'élaboration de stratégies régionales plus ajustées aux réalités de la zone ;
15. Le développement des approches plurisectorielles (sécurité, gouvernance, développement) et multidimensionnelles ; l'implication de manière cohérente de l'ensemble des programmes, des organes et des institutions de l'Union Africaine existant dans le cadre de ses efforts visant à endiguer la menace terroriste ;
16. L'amélioration des contrôles aux frontières et la réduction de la mobilité des groupes terroristes en faisant participer pleinement les sociétés civiles africaines, y compris les femmes, et en coordonnant leurs actions dans le domaine de la prévention et de la lutte contre le terrorisme ;

17. La coordination du plan d'action de l'Union Africaine en matière de lutte antiterroriste avec les efforts engagés par les Nations Unies dans le cadre de la stratégie antiterroriste mondiale ;
18. Le renforcement des capacités du Centre Africain d'Etudes et de Recherches sur le Terrorisme (CAERT) ;
19. La représentation effective des femmes à tous les niveaux de prise de décisions dans les institutions et mécanismes nationaux, régionaux et internationaux pour la prévention et le règlement des différends ;
20. La dotation en moyens humains et financiers du Centre Africain d'Etudes et de Recherches sur le Terrorisme (CAERT) ainsi que du Bureau pour le programme des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, organes concernés par la participation parlementaire à la prévention et à la lutte contre le terrorisme ;
21. La prise en considération des questions relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité, dans la lutte contre le terrorisme et contre l'extrémisme violent ;
22. La mise en œuvre de mesures par les Etats africains et le système des Nations Unies visant à garantir la participation et l'autorité des femmes et des organisations de femmes, dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.
23. La collaboration entre l'UPA et l'UA afin que des créneaux soient assurés aux femmes dans les missions de maintien de la paix de l'UA ;
24. Des négociations entre l'UPA et l'UA en vue d'assurer la représentation des femmes dans les négociations concernant les pays qui souffrent actuellement des attaques terroristes, donnant ainsi l'opportunité aux femmes de s'engager dans les processus de paix ;
25. Le soutien de l'UPA à l'UA en vue de l'avènement d'un marché unique africain ; ceci aux fins d'aider à réduire les causes socio-économiques du terrorisme car, beaucoup d'africains seront engagés dans le commerce. La suppression d'obtention de visas par certains pays africains pour les africains est à féliciter ;
26. L'organisation par les Parlements d'un débat général (d'une heure) sur le terrorisme et l'extrémisme violent afin que le message soit reçu dans le pays.

Divers

Madame la Présidente passe la parole à Monsieur le Secrétaire Général de l'UPA pour présenter le niveau des activités menées sur l'étude régionale sur « le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes dans les Parlements d'Afrique », et donner

des informations sur les préparatifs de la Conférence qui se tiendra à Lomé, Togo, les 30 novembre et 1^{er} décembre 2022 sur le thème :

« Prévenir et répondre à la violence à l'encontre des femmes en politique et dans les Parlements ».

Monsieur le Secrétaire Général a indiqué que suite à l'initiative de Madame la Présidente du Comité des femmes parlementaires de l'UPA, et, après l'étude faite par l'UIP sur « le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes dans les Parlements d'Afrique », les résultats ayant été très négatifs, le projet de la Présidente a été soumis par l'UPA à l'UIP qui l'a accepté.

A cet effet, les travaux de cette conférence auront effectivement lieu à Lomé les 30 novembre et 1^{er} décembre 2022 sur ledit thème. Les invitations ont déjà été adressées aux Parlements membres et non membres de l'UPA.

Monsieur le Secrétaire Général a indiqué les modalités suivantes pour la participation :

- 4 représentants par Parlement ;
 - 6 représentants pour les Parlements bicaméraux.
- Le volet genre devra être respecté. Soit moitié-moitié.

Au terme des travaux du Comité des femmes parlementaires de l'UPA, Madame la Présidente s'est réjouie de la contribution active des participantes, à travers des échanges enrichissants sur le thème et les autres points inscrits à l'ordre du jour.

Elle a également adressé ses félicitations au Secrétariat Général de l'UPA, pour tout l'appui technique mis à la disposition du Comité. Ce qui a contribué au bon déroulement des travaux.

Fait à Victoria Falls, le 08 novembre 2022